

Le 31 après-midi - discussion autour du C2i

Suite à la présentation des réponses obtenues lors de l'enquête sur le C2i par Sylvie Desprès, Gérard-Michel Cochard invite l'assemblée à consulter les résultats des enquêtes menées par le ministère à ce propos. Les questions sont plus nombreuses et plus précises, et donnent une idée relativement claire de l'état des lieux.

Le problème des moyens est ensuite largement évoqué. Les moyens matériels doivent être pris en charge par le quadriennal, quant aux heures de TD/TP nécessaires à la préparation des étudiants, elles doivent être intégrées aux UE. Certaines UFR ont fortement mis l'accent sur l'autoformation, réservant les interventions aux seuls étudiants en faisant la demande. Par ailleurs, on constate que les doctorants sont largement mis à contribution, ce qui n'est guère étonnant, compte tenu du grand nombre de groupes générés par la préparation au C2i. Pour les épauler, certains établissements ont mis en place une formation à l'enseignement du C2i. Globalement, les établissements souhaitent que les doctorants concernés soient doctorants en informatique. Ceci en particulier parce qu'il est nécessaire d'expliquer aux étudiants pourquoi certaines choses n'ont pas fonctionné, et que pour cela, la connaissance d'un certain nombre de concepts est indispensable. Cependant, il est important que d'autres intervenants soient impliqués, apportant des compétences complémentaires : un informaticien et un documentaliste ne présenteront pas la recherche de documents sous le même angle, et les deux aspects sont importants. Par contre, il est clair que les enseignements préparatoires au C2i ne doivent en aucun cas se substituer aux enseignements des fondamentaux en informatique, ce n'est pas une introduction à l'informatique. Une preuve simple de ceci vient du fait que les étudiants informaticiens ne réussissent pas mieux la certification que les autres! Le nom même du C2i induit une certaine confusion, le rattachant à la discipline informatique, alors qu'il ne s'agit que d'usages. On peut faire le parallèle avec le permis de conduire qui ne saurait être assimilé à un enseignement de la discipline mécanique! Mais par ailleurs, les autres disciplines ont également l'impression de payer un trop lourd tribut au C2i : par exemple, l'option est majoritairement suivie à l'IUFM, et ce au détriment des autres options proposées, ce qui provoque un sentiment de frustration.

Au niveau organisationnel, on constate une certaine disparité : sur l'année de la certification (L1 ou L2), sur le mode de préparation (présentiel ou autoformation), sur la fréquence du passage de la certification (annuelle ou plus à l'instar par exemple du TOEIC), sur la valorisation dans le cursus (intégré dans le parcours, donc donnant lieu à ECTS ou non). Les programmes mis en œuvre sont également assez variés. Ceci résulte du fait que le référentiel est un référentiel de compétences, pas de contenus. Dès lors, chaque unité définit ses propres contenus, en fonction de la démarche pédagogique adoptée localement. Il résulte de ces disparités que les taux de réussite sont également très variables. Un besoin d'harmonisation à l'échelle nationale se fait donc ressentir.

Le rôle du correspondant C2i a également été précisé : il s'agit d'un coordonnateur nommé par le président de l'université, qui n'a pas vocation à gérer les enseignements eux-mêmes. Il nomme une équipe de responsables, qui se chargeront de la constitution de l'équipe pédagogique dans leur propre unité, et il préside le jury. Les acteurs effectifs sur le terrain sont donc le plus souvent distincts du correspondant, et ils doivent prendre en compte la spécialité des étudiants concernés, pour intégrer une dimension disciplinaire aux enseignements dispensés.

Le bilan de cette journée est relativement positif :

- le bien fondé de l'existence du C2i semble faire l'objet d'un large consensus. En particulier, le référentiel de compétences semble bien apprécié par les différents acteurs. Il est en passe de devenir obligatoire dans les cursus. Il devrait très

prochainement être exigé pour l'entrée à l'IUFM. Mais à ce jour, aucun calendrier n'est avancé. On peut tout de même noter la forte incitation faite aux étudiants postulant pour l'IUFM, puisque le C2i donne des points supplémentaires pour le concours.

- Il y a également consensus sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un enseignement disciplinaire informatique, mais que par contre, il est indispensable que les informaticiens s'y impliquent fortement.
- La nécessité de poursuivre la réflexion sur les fondamentaux en informatique, y compris pour les non informaticiens, apparaît clairement (que doit connaître un citoyen pour être à même de juger par exemple de la pertinence des machines de vote, ou de la fiabilité de certaines procédures liées à internet ?).
- Enfin, les connaissances liées aux C2i devraient être acquises dès le lycée, le faire en licence apparaît comme un plan de sauvetage. Il faut donc poursuivre notre action en faveur de la mise en place d'un enseignement disciplinaire de l'informatique en lycée.

Par contre, il n'est apparu aucun consensus quant à la mise en œuvre du C2i. Le point central des divergences provient de ce que les moyens (en terme d'heures d'enseignement) ne sont pas spécifiques ils sont pris sur les disciplines (informatiques et /ou autres) et cela ne peut qu'engendrer des crispations. La situation serait sans doute plus claire si le ministère allouait des heures spécifiquement dédiées, qui ne seraient prises sur aucune discipline. Cela permettrait de déconnecter complètement le C2i des enseignements, en particulier d'informatique.